



Présents : V. ARDAENS-B.LEFRANC-F.POUILLAUDE-A. TRUY-B.TURBLIN-
V.AUGUIN-C.TEMPLIER-I.DEHENRY-S.ARNOULD-J.MOREAU-M.KANAAN-
L.BAILLY-A.VASSEUR POURLANCHE

Excusé et représenté : E.FOULON-LEFEVRE

Absent : A.LEFEVRE

ORDRES DU JOUR

Délégation d'attributions du Conseil Municipal à Mme le Maire

Mme le Maire est habilitée à gérer :

- les dépenses de fonctionnement, lorsque les crédits sont inscrits au budget
- les contrats d'assurance et indemnités de sinistre y afférentes
- les concessions dans le cimetière
- les frais et honoraires des avocats, huissiers, notaires et experts le cas échéant.

En cas d'absence ou d'empêchement, Mme le Maire est autorisée à subdéléguer un adjoint.

Mme le Maire rendra compte au conseil municipal de l'exercice des délégations consenties.

Règlement intérieur

Les conseillers municipaux pourront exposer en séance du conseil des questions orales ayant trait aux affaires communales et portant sur des sujets d'intérêt général et sur l'activité de la commune et de ses services.

Les questions orales seront traitées à la fin de chaque réunion.

La liste des questions sera adressée à Mme le Maire 48 heures au moins avant une séance du conseil.

Délégués des organismes extérieurs

Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois

↳ Virginie ARDAENS – Bernard LEFRANC

SISSAD de Gauchy

↳ Brigitte TURBLIN – Angélique VASSEUR POURPLANCHE

USEDA

↳ Bernard LEFRANC – Arnaud TRUY



Commissions Communales

Commission Communale des Impôts Directs

Dans chaque commune, est instituée une Commission Communale des Impôts Directs, qui intervient en matière de fiscalité directe locale (taxe foncière et taxe d'habitation), d'évaluation des propriétés bâties et non bâties...

C'est le Directeur Régional/Départemental des Finances Publics qui désignent les commissaires à partir d'une liste fournie par les communes.

La liste des personnes proposées est consultable en mairie.

Commissions Communales internes

| | |
|--|--|
| Commission des Finances | Françoise POUILLAUDE Ingrid DEHENRY Jacques MOREAU |
| Commission Administration et Ressources Humaines | Virginie ARDAENS Laurent BAILLY Caroline TEMPLIER |
| Commission Action Sociale | Brigitte TURBLIN Sébastien ARNOULD Ingrid DEHENRY Angélique VASSEUR |
| Commission Communication et Informations municipales | Virginie ARDAENS Enzo FOULON Jacques MOREAU Caroline TEMPLIER |
| Commission Affaires scolaires et Jeunesse | Brigitte TURBLIN Caroline TEMPLIER Angélique VASSEUR Marc KANAAN (hors scolaire) Jacques MOREAU (hors scolaire) |



Commission Urbanisme et PLUi

Virginie **ARDAENS**
Assistante Magali PENANGUER

Commission Voirie, Travaux et Sécurité

Bernard **LEFRANC**
Arnaud **TRUY**
Laurent **BAILLY**
Marc **KANAAN**

Commission Environnement, Histoire et Patrimoine

Françoise **POUILLAUDE**
Sébastien **ARNOULD**
Valérie **AUGUIN**
Laurent **BAILLY**
Ingrid **DEHENRY**
Jacques **MOREAU**

Commission Vie Locale et Festivités

L'ensemble du Conseil Municipal

Indemnités de fonctions

Les maires et adjoints perçoivent des indemnités de fonction.

Pour le maire, cette indemnité est de droit.

Pour les adjoints, cette indemnité est subordonnée à une délégation de fonction octroyée par le maire.

Selon le barème en vigueur par rapport au nombre d'habitants de la commune, l'indemnité du maire représente 40.30 % de l'Indice Brut Terminal de la fonction public et celle des adjoints représente 10.70 % de ce même indice.

